

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 27 janvier 2011**

L'an deux mil onze, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SECONDIGNY, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Gérard VITRÉ, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2011

PRESENTS : Mmes BARRON, BONNET, RACAUD-LARDIÈRE, RIVALIERE, SOULARD, TOURET ; MM. VITRÉ, BILLY, BOUSSONNIÈRE, DUFOUR, FASANINO, GALLARD, MEURVILLE, NIVEAU, SICOT.

ABSENTS : Mlle FALOURD (pouvoir à M. FASANINO), M. SAUZIERE (pouvoir à Mme BARRON) absents.

Secrétaire de séance : Mme Pierrette TOURET

15 présents, 17 votants

Les procès-verbaux du 18 novembre 2010 et du 16 décembre 2010 sont validés.

1- RENOUELEMENT ET VALIDATION DE LA CONVENTION D'HÉBERGEMENT PASSÉE ENTRE LA COMMUNE, LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LE COLLÈGE LOUIS MERLE POUR LA RESTAURATION DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA CHARMILLE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de renouveler pour 3 ans la convention qui nous lie au conseil général et au collège Louis Merle pour l'hébergement des élèves et du personnel du 1^{er} degré des écoles publiques de la Charmille. Les modalités techniques et financières ainsi définies permettent d'assurer le service de restauration. Trois employés de la commune assurent la surveillance et aident les enfants dans le self, puis dans la cour. Depuis la rentrée, une quatrième personne est venue renforcer l'équipe, car les effectifs des scolaires étaient importants. La convention définit les effectifs maximum à 115 pour les primaires qui mangent au self du collège et à 50 pour les maternelles qui sont servis dans leur réfectoire par liaison chaude. Le coût annuel pour la commune est de 42 000 € environ, facturés par le collège au prix de 2.02 € le repas.

Monsieur BILLY s'interroge sur les plafonds d'effectifs. Monsieur le Maire confirme qu'avec 115 élèves, on atteint le maximum, par rapport à la capacité du self. Les effectifs fluctuent avec la cueillette des pommes (jusqu'à 123) car les gens du voyage y participent et scolarisent leurs enfants sur cette période. Les effectifs sont redescendus à 100/110 actuellement. Il est fait remarquer que les élèves ne quittent pas suffisamment tôt leur cour, ce qui décale leur entrée au self et par là-même, leur sortie, ce qui perturbe également l'accès au self des collégiens qui arrivent à 12 h 30.

Monsieur DUFOUR ajoute pour information qu'il a participé avec Madame BARRON et Monsieur PICARD (directeur du primaire) à la visite du self en compagnie de représentants de l'association de la FCPE. Ils avaient interpellés la commune sur le dépassement des effectifs et demandés à se rendre compte sur place de l'organisation du service et du déroulement du repas. La visite a été positive et a permis aux parents d'élèves de mieux se rendre compte du déroulement du repas : 115 enfants passent en $\frac{3}{4}$ d'heure. Madame SOULARD demande quelle est la solution si la capacité est régulièrement dépassée. Monsieur le Maire répond qu'il faudra revoir cette question avec le Conseil Général, pour un éventuel agrandissement des locaux, et bien sûr, une participation communale sur les nouveaux locaux.

Madame RACAUD-LARDIÈRE fait remarquer que le temps d'attente est plus long du fait du nombre important d'élèves, ce qui induit des problèmes de comportement lié au stress. Madame BARRON et Monsieur DUFOUR font remarquer que quelques pistes seront à étudier avec Hélène GUILLOT pour diminuer ce temps d'attente. Il conviendra de les tester. Monsieur MEURVILLE propose de décaler les arrivées mais ce n'est pas possible car comme l'explique Monsieur DUFOUR, les primaires se suivent, puis les collégiens arrivent. Madame RACAUD-LARDIÈRE signale que la commune a été remise en cause au dernier conseil d'école. Monsieur DUFOUR considère que les associations de parents d'élèves non satisfaits du service pourront reprendre en charge la cantine, comme c'était le cas il n'y a pas si longtemps, mais ce retour en arrière n'est pas forcément souhaitable. Monsieur FASANINO ajoute qu'une association de parents d'élèves n'a pas vocation à organiser un service public comme la cantine. C'est d'ailleurs pour cela que la commune en avait repris la gestion.

Monsieur le Maire souligne que la commune se soucie de ses élèves et de leur bien-être, la présence d'une 4^{ème} personne en surveillance en est la preuve.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'hébergement à intervenir entre les trois partenaires.

2- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE (ICPE) : UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE DE 280 VACHES LAITIÈRES A ÉTÉ PRÉSENTÉE PAR LA SCL GATILAIT DE SAINT-PARDOUX.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que cinq fermes regroupent leur cheptel. Il ne s'agit pas d'une création d'élevage. Certains bâtiments n'étant plus aux normes, Les exploitants ont décidé de se regrouper pour leur bien-être et celui des animaux. Ce dossier est soumis à enquête publique du 3 janvier au 4 février 2011, au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement. Monsieur DUFOUR précise qu'il y aura une trentaine de vaches en plus. L'un des exploitants a des terres sur Secondigny, elles sont déjà utilisées pour l'épandage des effluents. Madame SOULARD fait remarquer qu'ils seront plus importants. Monsieur le Maire répond qu'il y a une règle maximum à ne pas dépasser, ce ne devrait donc pas être le cas. De plus, les délais d'enfouissement sont très courts précise Madame RACAUD-LARDIÈRE, ce que confirme Monsieur le Maire, car selon le document, les effluents doivent être enfouis sous 12 à 24 heures. Madame TOURET ajoute qu'il existe de nouvelles lois européennes sur le traitement des effluents stockés sur site. Messieurs DUFOUR et SICOT mentionnent que les effluents ont pour intérêt d'amender les terres. Mesdames TOURET et SOULARD font remarquer que les terres concernées sur Secondigny sont situées dans le secteur à urbaniser et que les odeurs seront des nuisances pour les habitants, ce qui est déjà le cas pour les plus proches de la zone. Elles sont venues en mairie consulter le dossier et regrettent qu'il soit si indigeste. Il est volumineux et sa complexité en fait un document peu accessible et compréhensible. Elles s'interrogent sur le poids qu'aurait un avis négatif sur la décision finale. Monsieur le Maire indique que Madame la Préfète statuera en dernier ressort sur ce dossier. Il répond à monsieur FASANINO que le regroupement se fera à un seul endroit pour disposer de bâtiments aux normes. Monsieur BILLY fait remarquer qu'il est plus facile de collecter 50 000 litres de lait en un seul endroit, plutôt que de collecter 10 000 litres sur 5 sites différents. On peut ainsi s'interroger sur le devenir des petites exploitations qui produisent du lait en petite quantité et ne seront donc plus « viables ». Ce type de regroupement répond à la politique des grands groupes laitiers. Monsieur DUFOUR explique que s'il n'y a plus d'élevage, il faudra se tourner vers une exploitation céréalière des terres, ce qui n'est pas mieux. Monsieur FASANINO conseille la lecture du livre de Coline SERREAU « solutions locales pour un désordre global » et invite les conseillers à voir le documentaire du même nom, le mercredi 16 février à 20 heures à Niort. Il signale que les normes européennes, la conjoncture actuelle, obligent les agriculteurs à produire plus pour s'en sortir. Ils sont dans un engrenage et ne peuvent y échapper. Il comprend leurs contraintes mais vote contre ce dossier. Il fait remarquer qu'il détient le pouvoir de Mademoiselle FALOURD qui lui a demandé de voter en son nom, pour le projet. Monsieur MEURVILLE souligne que l'enquête publique se termine le 4 février. Il lui semblerait plus judicieux de voter après l'enquête publique, au vu des résultats et des conclusions et s'interroge également sur le poids des communes dans la décision. Monsieur SICOT rappelle que la commune est concernée par 10 à 11 hectares de terre.

Monsieur le Maire propose de passer au vote : 1 voix contre, 4 abstentions, 12 voix pour. Le conseil émet un avis favorable sur ce dossier.

3- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE : UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DU THOUE ET DE SES AFFLUENTS A ÉTÉ PRÉSENTÉE PAR LE SMVT.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SMVT – Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet a présenté une demande d'autorisation pour effectuer des travaux de restauration et de préservation du Thouet et de ses affluents. Ce dossier est soumis à enquête publique du 24 janvier au 11 février. Monsieur BILLY fait remarquer que la note de synthèse mentionne que l'enquête est ouverte sur les communes traversées par le Thouet, il manque « et ses affluents ».

Monsieur le Maire indique que le commissaire-enquêteur sera présent à Secondigny le 1^{er} février, de 14 à 17 heures. Il fait également référence à l'article très complet paru dans la Nouvelle-République sur cette question. Les interventions envisagées par le SMVT pour l'aménagement des berges y sont détaillées.

Monsieur le Maire propose de passer au vote, à l'unanimité le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce dossier.

4- RENOUELEMENT DES BONS DE PIERRES.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur SICOT. Il précise qu'une dotation annuelle de 20 tonnes de tout venant ou de 0/60 est attribuée à toute exploitation agricole qui en fait la demande. Le transport est à la charge de l'exploitant. Il ajoute que l'an dernier, le conseil municipal avait étendu cette disposition aux exploitations dont le siège est hors commune mais qui exploitent des terres sur Secondigny, accessibles par nos chemins ruraux. Il insiste comme Monsieur MEURVILLE sur le fait que les pierres doivent améliorer les chemins publics et non les chemins ou espaces privés. Cette mention sera à inscrire sur le bon à signer par le demandeur. Monsieur le Maire indique que cela permet d'entretenir nos chemins et demande au conseil municipal de voter. A l'unanimité, le conseil vote pour le renouvellement des bons de pierres dans les mêmes conditions que l'an dernier.

5- RÉVISION DU TARIF ÉLECTRICITÉ DU MARCHÉ FERMIER.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MEURVILLE. Il rappelle que le conseil municipal avait fixé à 3 € le forfait électricité du marché fermier et que ce tarif mériterait d'être revu à 2 €. Monsieur BILLY demande quel prix d'électricité est demandé au pizzaiolo. Monsieur DUFOUR indique qu'il existe une convention spécifique pour lui et qu'un forfait de 5 € lui est demandé, ce qui correspond au tarif demandé aux artisans d'arts. Le conseil municipal revoit le tarif d'électricité du marché fermier et le fixe à 2 €.

6- POINT SUR LES TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS.

Monsieur NIVEAU indique que les travaux de rue de l'Anjou sont presque finis. Il restera l'enrobé à faire mais les centrales sont fermées en janvier. Les plateaux seront à programmer ensuite.

Monsieur SICOT signale que le plafond de la salle du restaurant du Lac, endommagé par un dégât des eaux a été refait. La facture, prise en charge par la commune du fait de son montant, nous sera remboursée par l'assurance.

Monsieur NIVEAU expose que le mur de la maison Guilleux, au coin de l'impasse des Jardins est terminé.

Monsieur NIVEAU mentionne que des travaux sont en cours au local technique. Du fait de la démolition prochaine de la maison des sœurs, où la maison de retraite entreposait du mobilier et du matériel, il a fallu trouver un autre endroit de stockage. La Grange Brillaud a donc été libérée pour accueillir les affaires de l'EHPAD. Michel SENÉ, employé à la commune construit une pièce dans l'atelier des services techniques, réservée au travail du bois et à la peinture. Au-dessus sera aménagé un espace qui nous permettra de stocker les pédalos et tout ce qui se trouvait dans la grange Brillaud. Un devis de matériaux a été demandé à l'entreprise de Pascal ALLAIN qui s'élève à 2 401 € TTC. Le devis demandé à Point P s'élève à 4 097 € TTC. Le conseil retient le 1^{er} devis. Madame RACAUD comme Madame BONNET s'interrogent sur l'utilité de stocker du mobilier et du matériel de l'EHPAD. Peut-être certaines choses conviendraient-elles à des œuvres caritatives ? Monsieur le Maire indique qu'un gros tri a déjà été effectué.

Monsieur NIVEAU présente un devis de 616.70 € TTC de matériaux, auquel il faudra rajouter 1 à 2 m3 de béton. Il est prévu d'installer des poteaux en bois et du bardage identique à celui du bâtiment, à l'extérieur de la salle multi-loisirs, pour fermer l'accès à l'arrière de la salle, où se trouve une cible extérieure. Les fournitures seraient payées par la commune et les travaux faits par les archers. Le conseil valide cette dépense.

Monsieur DUFOUR ajoute qu'il serait bon de répondre en même temps, à la demande de la pétanque qui souhaite une largeur de béton supplémentaire à l'intérieur de la salle multi-loisirs, sur la partie allant du bar aux sanitaires, sur 2 mètres, afin de faciliter le nettoyage. Le conseil donne son accord.

7- POINT DES COMMISSIONS.

Madame BARRON parle du site Internet. La mise en ligne ne sera pas possible fin février. Elle indique que les réponses des artisans, commerçants, entreprises, associations et autres services sont attendues pour être saisies. Depuis le retour d'Angélique après son congé maternité, Nathalie se consacre à rentrer les données et informations communales sur le site. Mesdames TOURET et SOULARD, membres de la commission communication, qui s'est réunie à plusieurs reprises pour définir la structure du site et son contenu parlent d'un travail intéressant et passionnant. Madame BARRON ajoute que le site comprend des liens vers les associations, le tourisme, la Communauté de Communes... Il se veut simple. Madame SOULARD poursuit et dit que le but est qu'il reste accessible aux novices. La prochaine réunion aura lieu dans 10 jours. Madame BARRON souhaite qu'une photo de groupe des élus soit prise lors du prochain conseil municipal.

8- QUESTIONS DIVERSES.

a) Pour décision :

- Monsieur le Maire présente un courrier de la base nautique de Noron, qui demande l'autorisation d'utiliser le plan d'eau pour des activités voile et kayak pour les écoles. Il leur faut des vestiaires avec un lieu de stockage et un ponton. Il est par ailleurs envisagé de rénover le ponton au printemps 2011. Selon Monsieur NIVEAU, il ne reviendra pas à plus cher de le reconstruire que de le consolider. Ces travaux seraient peut-être subventionnables. Monsieur BILLY demande quels sont les locaux qui seraient mis à leur disposition. Monsieur SICOT indique qu'il s'agit de ceux de la piscine, ouverte en juillet août, alors que l'activité voile et kayak est une activité scolaire. Monsieur le Maire indique que nous sommes sollicités pour donner notre avis, comme le sont également les écoles. Le conseil donne une suite favorable à cette demande.
- Monsieur DUFOUR expose que le copieur actuel est en location pour 566 € par trimestre depuis 3 ans. Le contrat initial était de 5 ans. La société ABG propose de renouveler le matériel dans les mêmes conditions, ce que valide le conseil municipal. Une Gestion Electronique de Documents peut également être installée par cette société, à partir de ce nouveau matériel. Il s'agit d'un principe de scan de documents, avec stockage et archivage automatique qui contribue à la dématérialisation des documents papiers. Monsieur BILLY mentionne

qu'il faut bien s'assurer des capacités de stockage du serveur et de la sauvegarde des données. Monsieur DUFOUR envisage de renégocier les frais de la livraison. Les frais de formation seraient de 365 €, comme l'installation. Il propose de réunir la commission de finances et demande qu'elle soit habilitée à prendre la décision concernant la GED. Le conseil municipal, donne son accord de principe et autorise la commission à prendre la décision finale sur la GED.

- Monsieur le Maire signale qu'un locataire ne paie pas son loyer depuis un an. Il convient d'entreprendre une procédure de commandement et demande l'autorisation de mandater un huissier pour l'obliger à payer. Par ailleurs, l'attestation d'assurance du logement n'a toujours pas été fournie malgré les nombreuses relances. Le Conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches qui pourront conduire à une résiliation de bail. Il ajoute que des problèmes de nuisances ont également été constatés et viennent perturber le voisinage.

b) Pour information :

- Une réunion du Plan Local d'Urbanisme avec le Bureau PARCOURS et la commission est programmée le 3 février pour organiser celles qui suivront avec les différents groupes de travail.
- Monsieur le Maire indique que le vote du budget aura lieu le jeudi 21 avril en présence de Madame REFUILL, dont l'emploi du temps est bien chargé car elle assure l'intérim à la trésorerie de Moncoutant.
- Monsieur le Maire s'enquiert auprès des élus si d'autres points sont à soulever.
- Monsieur DUFOUR indique que les nouveaux horaires de la bibliothèque, liés à la mise en place du réseau des bibliothèques par la Communauté de Communes, entreront en vigueur le lundi 31 janvier, pour une durée d'ouverture portée à 20 heures semaine, au lieu de 11 actuellement (2 heures seront communes aux deux collectivités). Ils seront détaillés sur la feuille verte.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 20

Les membres présents,

La secrétaire de séance,
P. TOURET

Le Président de séance,
G. VITRÉ